



Les droits humains,
une composante clé
de notre vision ISR
by

LBPAM 



LA FINANCIÈRE
DE L'ÉCHIQUIER

Édito

Contribuer à une transition juste

**“Valoriser le capital financier,
naturel et humain et
accompagner les transitions
durables des clients.”**

Pour le groupe LBP AM, les Droits humains ne se limitent pas à un principe théorique : ils irriguent notre vision de l'investissement responsable et donnent tout son sens à une approche où la responsabilité guide chacune de nos décisions. Notre raison d'être traduit notre ambition de contribuer à une transition juste vers un monde plus durable et inclusif.

La politique Droits humains de LBP AM et LFDE s'inscrit dans cette démarche et en décline concrètement les principes. Elle formalise les engagements des deux entités ainsi que leurs exigences en matière de respect des Droits humains et des libertés fondamentales. Elle définit les dispositifs permettant leur intégration au cœur de notre métier d'investisseur.

Dans ce cadre, LBP AM et LFDE sont attachés au respect des Droits

humains internationalement reconnus et attendent un niveau d'exigence équivalent de leurs partenaires, en particulier des entreprises dans lesquelles ils investissent.

Nous sommes convaincus qu'une performance durable repose sur une prise en compte exigeante des enjeux sociaux et du respect des Droits humains. Dans un monde en transformation, ces enjeux constituent un facteur clé de résilience, de confiance et de pérennité des investissements.

C'est dans cette perspective de long terme que nous inscrivons notre action : accompagner les transitions, encourager des pratiques respectueuses des personnes et contribuer, à notre échelle, à l'émergence d'une économie plus juste, plus durable et plus équilibrée.

Définition des Droits humains

Les Droits humains sont définis comme les normes inaliénables de traitement auxquelles toute personne a droit, indépendamment de son sexe, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur, de sa religion, de sa langue, de son handicap, de son orientation sexuelle, de son identité de genre ou de tout autre état. Ils incluent également le droit international humanitaire.

Notre conviction

La prise en compte des Droits humains est indissociable d'une gestion responsable et durable. Elle constitue un levier essentiel pour concilier performance financière et prise en compte des enjeux sociaux dans la durée.

Édito



Comprendre les risques liés à nos investissements

Le Groupe LBP AM a développé une méthodologie structurée et innovante d'identification et d'évaluation des risques en matière de droits humains, reposant sur une cartographie couvrant l'ensemble de ses activités d'investissement.

Alignée sur les référentiels internationaux (Principes directeurs des Nations Unies pour les entreprises et les droits de l'Homme et Principes de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales), cette approche combine une analyse sectorielle approfondie, fondée notamment sur des sources issues de la société civile, de benchmarks et des publications d'entreprises, avec une priorisation des risques selon leur sévérité (gravité, étendue, remédiabilité, vulnérabilité des personnes affectées) et leur probabilité d'occurrence.

Cette approche permet d'identifier des risques saillants transverses (droits des travailleurs dans les opérations propres et dans les chaînes d'approvisionnements, impacts sur les communautés, sécurité des produits, vie privée etc.) et d'orienter de manière ciblée nos actions d'analyse, d'engagement et de diligence.

Complétée par des analyses au niveau des émetteurs, cette méthodologie vise à comprendre les impacts potentiels tout au long des chaînes de valeur des émetteurs investis et à prioriser les situations où les impacts pour les personnes pourraient être les plus critiques.

Reconnue comme une pratique de référence par des institutions de place, comme le Groupe de travail des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme et le Danish Institute for Human Rights, notre méthodologie se distingue par son caractère prospectif et sa capacité à structurer une gestion des risques orientée vers les impacts potentiels sur les personnes.

UN Working Group on Business and Human Rights

“La mise en œuvre d'une due diligence continue en matière de droits humains peut aider les investisseurs à éviter ou à réduire les risques juridiques, réputationnels, financiers et opérationnels, et à s'acquitter de leur responsabilité à respecter les droits humains dans le cadre de leurs propres activités. Par exemple, LBP AM, gérant d'actifs français, réalise une cartographie des risques afin d'identifier les impacts significatifs sur les droits humains dans différents secteurs, conformément aux Principes directeurs, en s'appuyant sur des rapports de la société civile et des références comparatives.”

Rapport du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme : [📄](#)

Une approche transversale

Après avoir cartographié les impacts sur les droits humains en lien avec les activités des émetteurs, LBP AM et LFDE déploient de manière cohérente leurs principaux leviers de prévention et d'atténuation des risques liés aux droits humains au sein du processus d'investissement. Les enjeux identifiés orientent ainsi l'analyse, la sélection et le suivi des actifs, à travers trois outils complémentaires et articulés : la sélection ISR fondée sur la méthodologie propriétaire GREaT*, la politique d'exclusion normative pour les situations présentant des risques inacceptables d'impacts sur les droits humains, et une stratégie d'engagement dédiée visant à accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs pratiques. Cette approche intégrée permet d'ancrer les droits humains de manière opérationnelle dans l'ensemble des décisions d'investissement.



LBP AM et LFDE intègrent les enjeux de droits humains dans leur gestion d'actifs via leur méthodologie ISR propriétaire GREaT (et sa déclinaison souveraine, GREtat), en incorporant les risques saillants en matière de droits humains dans l'analyse et la sélection des émetteurs. Intégrée aux outils d'aide à la décision, ces notations permettent d'identifier, sélectionner et suivre les émetteurs selon leur capacité à respecter les droits humains, tant au sein de leurs opérations propres (conditions de travail, santé et sécurité, dialogue sociale) qu'en externe (droits des communautés, risques droits humains en lien avec les clients ou l'utilisation finale des produits et services, droits des travailleurs des chaînes de valeur...). Déployée sur l'ensemble des classes d'actifs, cette méthodologie couvre aujourd'hui près de 12 000 émetteurs. Ainsi, l'approche GREaT systématisé la prise en compte des droits humains dans les décisions d'investissement.

“Au même titre que le climat et la biodiversité, la préservation des Droits humains revêt un intérêt fondamental, universel. En tant que gestionnaire d'actifs, notre engagement en la matière est novateur.”

GREaT : Méthodologie d'analyse ISR propriétaire de LBP AM, permettant d'évaluer les émetteurs selon quatre piliers : Gouvernance responsable, gestion durable des Ressources, transition Énergétique et développement des Territoires. Elle vise à apprécier à la fois les pratiques des entreprises et leur contribution aux enjeux de durabilité.



Nous nous appuyons en outre sur notre politique d'exclusion normative fondée sur les grands standards internationaux, visant à identifier et traiter les émetteurs exposés à des risques critiques de violations graves. Cette approche repose sur une analyse approfondie combinant identification des risques critiques en matière de droits humains et évaluation de la sévérité des impacts, du lien de l'émetteur avec ces impacts et des dispositifs de diligence raisonnable mis en place pour les prévenir, les atténuer ou y remédier. Les décisions du Comité GREaT s'inscrivent dans une logique d'escalade graduée (surveillance, engagement, dégradation de note, suspension, voire exclusion) et visent prioritairement à réduire le risque de violations futures, en tenant compte du levier d'influence

et de la capacité de remédiation des entreprises. L'exclusion intervient ainsi comme un dernier recours lorsque les risques demeurent inacceptables ou insuffisamment maîtrisés, dans une démarche qui s'attache autant à la gestion des risques actuels qu'à la prévention de leurs récurrences.

Enfin, LBP AM et LFDE déploient une politique d'engagement en matière de droits humains centrée sur un dialogue actif avec les entreprises, visant à prévenir, atténuer et, le cas échéant, remédier aux impacts négatifs sur les personnes, en cohérence avec les référentiels internationaux (UNGP, OCDE, UNGC). Cet engagement, conduit de manière bilatérale ou collaborative et nourri par l'expertise de parties prenantes externes,

cible en priorité les entreprises et secteurs les plus à risque identifiés via la cartographie interne. Il s'articule autour de trois leviers complémentaires : le renforcement des dispositifs de diligence raisonnable, l'accompagnement sur la maîtrise des risques saillants propres aux activités, et le suivi des mesures de cessation et de remédiation en cas de controverse majeure. À travers ce dialogue structuré, LBP AM et LFDE évaluent la solidité des pratiques mises en place (gouvernance, identification et suivi des risques, consultation des parties prenantes, mécanismes d'alerte) ainsi que la capacité des entreprises à progresser dans le temps, avec pour objectif une maîtrise durable de leurs impacts sur les droits humains.

UNGP : United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights (Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits humains).

OIT : Organisation Internationale du Travail.

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques.

UNGC : United Nations Global Compact.

Transparence et clarté, cœur de notre démarche.

La transparence, condition de la confiance, reflète le niveau d'exigence que nous nous fixons pour exposer clairement nos engagements ainsi que les actions déployées en matière de Droits humains.

Nous publions des informations précises sur nos politiques, nos méthodologies et nos pratiques afin de permettre à nos clients et à l'ensemble de nos parties prenantes, de mieux comprendre comment les enjeux ESG sont intégrés à nos décisions d'investissement.

Cette exigence de clarté s'inscrit dans un cadre réglementaire rigoureux, et répond à une exigence de pédagogie, destinée à rendre nos démarches accessibles et pleinement compréhensibles. Nous faisons évoluer en continu nos outils et nos méthodologies. Le renforcement de nos analyses ESG et de nos politiques thématiques contribuent à améliorer la prise en compte des Droits humains dans l'ensemble de nos activités.

Notre approche s'inscrit ainsi dans une dynamique de progrès permanent, visant à renforcer la cohérence, la robustesse et la crédibilité de notre démarche, en ligne avec les attentes de nos clients et de nos parties prenantes.

Retrouvez notre rapport complet : 



LBPAM

LBP AM
36, quai Henri IV - 75004 Paris
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 12 138 931,20 €
SIREN 879 553 857 - RCS Paris - Code APE 6630Z
TVA intracommunautaire : FR71 879 553 857 - Agrément AMF n° GP-20000031



LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER

LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER
53, avenue d'Iéna - 75116 Paris
Société anonyme au capital de 10 047 500 €
SIREN 352 045 454 - RCS Paris - Code APE 6630Z
TVA intracommunautaire : FR83 352 045 454 - Agrément AMF n° GP-91004